



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 19 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 1^{er} septembre 2023, s'est réuni à Arles le 19 septembre à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 16 membres sur 23, soit 64 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Catherine BALGUERIE-RAULET, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick de CAROLIS, Philippe ARDHUIN, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY représenté par Anne CLAUDIUS-PETIT, Emmanuel LESCOT représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET, Frédéric GIBERT représenté par Christelle AILLET, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON, Martine AMSELEM, Corinne CHABAUD, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMONT, Eva CARDINI

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Sébastien ABONNEAU, François LETOURNEUX, Raphaël MATHEVET, Jean-François RICHON, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Jean-Christophe BRIFFAUD, Olivier CALLET, Marion CROIZEAU, Estelle ROUQUETTE, Aurélie GRELLET, Laëtitia POULET, Muriel CERVILLA, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

Patrick de CAROLIS, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_065
Bernard ARSAC, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_077
Cyril JUGLARET, quitte la séance à partir de la délibération CS_2023_083

DÉLIBÉRATION N°CS-2023-090

Objet : création d'un poste non permanent relatif au projet d'accompagnement des agriculteurs à la mise en œuvre de pratiques agroécologiques

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-177 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

Vu l'article 6 de l'Ambition 2 de la charte du PNRC "Améliorer les pratiques des activités agricoles et la qualité des productions"

➤ Considérant

- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) a pour mission de promouvoir des pratiques culturales plus favorables à l'environnement,
- Qu'il souhaite poursuivre l'organisation de journées de formation/information et d'échanges de pratiques à destination des agriculteurs et des éleveurs,
- Que le cahier technique pour accompagner les éleveurs dans la gestion sanitaire de leurs troupeaux doit être mis à jour,
- Qu'une action de sensibilisation sur la gestion des déchets agricoles est envisagée,
- Que des financements peuvent sollicités sur cette action,
- Qu'un poste d'animation dédié sera nécessaire dans le cadre de sa mise en œuvre,
- Que le budget prévisionnel de cette action s'établit comme suit :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC (2023 - 2026)	
Prestations		Région SUD PACA	55 000,00 €
Intervenants pour formation (LVH, CFR, Arvalis, GDS....)	25 600,00 €	Compagnie Nationale du Rhône	30 000,00 €
Réédition du cahier technique sur le paratisme (graphisme)	1 500,00 €	Autofinancement	5 500,00 €
Réédition du cahier technique sur le paratisme (Impression 2000 ex)	1 550,00 €		
Mise à jour du contenu du cahier technique (10 jours PNRC)	5 500,00 €		
Distribution de sacs de collecte	800,00 €		
Fourniture			
Boissons et collations	4 100,00 €		
Petit matériel bureautique	536,00 €		
Sacs de collecte	3 000,00 €		
Ingénierie			
Animation du dispositif (CDD 12 mois)	43 558,00 €		
Coûts indirects 10 %	4 356,00 €		
TOTAL	90 500,00 €	TOTAL	90 500,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ **Décide**

- De créer un poste non permanent d'ingénieur territorial à temps complet – Echelon 4 – Indice brut 565 – Indice majoré 478 pour une durée d'un an à compter du recrutement,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette création.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente



REÇU EN PREFECTURE

Le 29/09/2023

Délibération n°CS-2023-090
Application agréée E-legalite.com